



... le projet de loi de finances pour 2024 – Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

AVIS RELATIF À LA PRÉVENTION DES RISQUES

« RELEVER LE DÉFI DE LA RECRUESCENCE DES RISQUES »

Réunie le **29 novembre 2023**, la **commission de l'aménagement du territoire et du développement durable**, suivant son rapporteur pour avis **Pascal Martin**, a émis à **l'unanimité un avis favorable à l'adoption des crédits** relatifs à la prévention des risques inscrits au **projet de loi de finances pour 2024 (PLF)**, sous le bénéfice de l'adoption d'un amendement sur les moyens de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN).

Notant **l'augmentation des crédits et des effectifs** consacrés à la prévention des risques, la commission partage **l'ambition budgétaire** de ce projet de budget, pour faire face aux enjeux du changement climatique, de la relance du nucléaire et de la réindustrialisation.

La commission appelle le Gouvernement à **relever le défi de l'attractivité des métiers** de la prévention des risques, dans un contexte de concurrence avec le secteur privé et de pénuries de compétences.



Dans le champ des risques technologiques, la commission se félicite de la prolongation du crédit d'impôt relatif aux **plans de prévention des risques technologiques (PPRT)**, qui doit permettre d'entamer une réflexion sur la nécessaire évolution d'un dispositif arrivé à maturité.



La commission insiste sur la nécessité de doter les **deux opérateurs de la sûreté nucléaire**, l'ASN et l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), de moyens adaptés au contexte de relance du nucléaire.



Enfin, la commission partage l'ambition inscrite dans ce PLF pour mieux prévenir le **risque inondation**, premier risque naturel auquel la France est exposée, comme l'a montré l'actualité, tout en enjoignant le Gouvernement à tirer les leçons de la catastrophe actuelle.



Sûreté nucléaire : des moyens à renforcer...



Risques technologiques : donner un second souffle aux PPRT...

1. UNE TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE ENCOURAGEANTE POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES, MAIS TERNIE PAR UNE ATTRACTIVITÉ DES POSTES PRÉOCCUPANTE

A. DES MOYENS BUDGÉTAIRES EN HAUSSE EN RAISON D'UN SOUTIEN RENFORCÉ AUX OPÉRATEURS

 Comme en 2023, les **crédits dédiés à la prévention des risques** augmenteraient en 2024. Cette hausse se traduirait par une **augmentation de la subvention accordée** à trois opérateurs clés : l'Agence de la transition écologique (**Ademe**), l'Autorité de sûreté nucléaire (**ASN**) et l'Institut national de l'environnement et des risques (**Ineris**).



de crédits supplémentaires au programme « Prévention des risques » dont...



de hausse de la subvention à l'Ademe (« Fonds chaleur »)



de hausse de la subvention à l'ASN



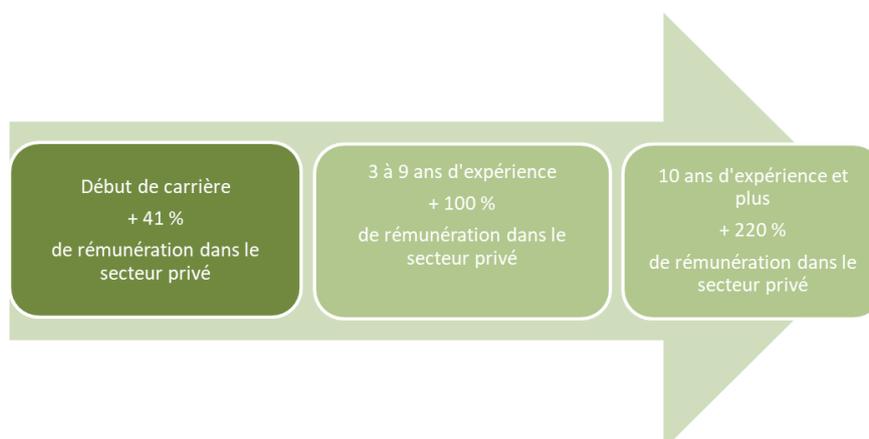
de hausse de la subvention à l'Ineris

B. DES EFFECTIFS EN HAUSSE MAIS UN PROBLÈME MAJEUR D'ATTRACTIVITÉ

 Le rapporteur salue l'**augmentation des effectifs** du pôle ministériel de la transition écologique, qui rompt avec la stabilisation de 2023.

 L'**attractivité des métiers** de la transition écologique reste cependant un problème majeur. **Comment recruter des ingénieurs dans ces secteurs particulièrement compétitifs ?**

Différence de rémunérations brutes entre les inspecteurs ICPE contractuels et des postes équivalents du secteur privé



Source : Réponse au questionnaire budgétaire de la DGPR

2. RISQUES INDUSTRIELS, SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET RISQUE INONDATION : TROIS PRIORITÉS À AFFIRMER POUR 2024

A. VINGT ANS APRÈS LEUR CRÉATION, LES PPRT ONT BESOIN D'UN NOUVEAU SOUFFLE

Créés à la suite de l'explosion de l'usine AZF en 2001, les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) visent à protéger les populations riveraines d'un site industriel dangereux.

En septembre 2023, l'association Amaris¹ a dressé un bilan mitigé du dispositif, en raison du manque de financements adéquats et d'information des populations.



des logements privés exposés ont fait l'objet de travaux de mise en sécurité



des mesures d'expropriation ou de délaissement ont été réalisées

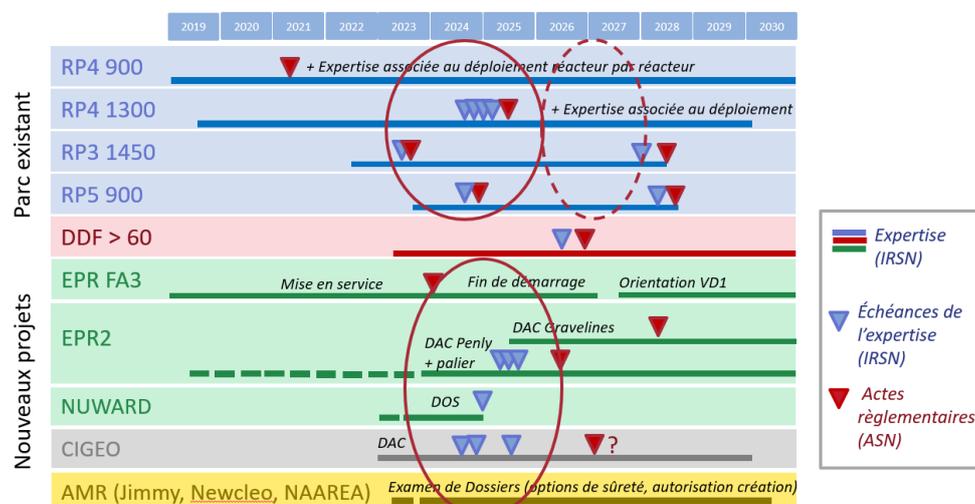
Ces résultats, hétérogènes selon les territoires, s'expliquent par une différence de volontarisme des services déconcentrés de l'État et des collectivités territoriales.

Le crédit d'impôt finançant les travaux prescrits a été prolongé jusqu'en 2026. Ces trois années doivent être l'occasion d'une réflexion sur la prochaine étape de la prévention des risques technologiques.

La commission a adopté, sur la proposition du rapporteur, l'amendement I-1084, afin de relever le plafond de ce crédit d'impôt. En séance publique, le Sénat a adopté cet amendement à l'article 3 quaterdecies, contre l'avis du Gouvernement et avec un avis de sagesse de la commission des finances.

B. UNE ANNÉE CRUCIALE POUR LES ACTEURS DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE

En 2024, l'ASN comme l'IRSN devront rendre de nombreux avis et expertises, portant à la fois sur le parc existant et la relance du nucléaire.



Source : Réponse au questionnaire budgétaire de l'IRSN

¹ Association nationale des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs.



Dans son avis sur le **projet de loi « Installations nucléaires »**¹, la commission avait insisté pour que la relance du nucléaire s'accompagne d'un **renforcement des moyens** de la sûreté.

Le rapporteur déplore que **l'augmentation des moyens prévus** dans le cadre de ce PLF pour la sûreté nucléaire **ne soit pas à la hauteur des enjeux** :



Concernant l'**IRSN**, la commission des finances préconisait en mai 2023² une **augmentation des moyens à hauteur de 20 M€**. L'augmentation prévue est de **10 M€**, soit moitié moins.



Concernant l'**ASN**, l'autorité demandait, pour 2024, la création de **douze postes supplémentaires**. **Dix postes** ont été accordés.

La commission a adopté, sur proposition du rapporteur, **l'amendement II-635 augmentant les effectifs de l'ASN** à hauteur de **deux équivalents temps plein**, afin de combler l'écart entre les besoins identifiés et les moyens alloués.

C. PRÉVENTION DU RISQUE INONDATION : DONNER UNE PRIORITÉ AU PREMIER RISQUE DE NOTRE TERRITOIRE



Après la **tempête Alex en 2020**, le risque inondation est de nouveau sur le devant de la scène, avec les **événements dramatiques de 2023**, notamment dans le Pas-de-Calais.

La commission **se félicite des évolutions du PLF pour 2024** concernant ce risque :



Prolongation de **l'expérimentation « Mieux reconstruire après inondation »**



Abondement du **fonds de prévention des risques naturels majeurs**, intégré au budget général de l'État depuis 2021, **de 20 M€** supplémentaires

Au-delà de la réponse budgétaire, il sera nécessaire **de tirer toutes les leçons de cette crise** pour mieux prévenir le risque inondation.

POUR EN SAVOIR +

- [Dossier législatif de la proposition de loi n° 325 \(2020-2021\) relative à l'indemnisation des catastrophes naturelles](#)
- [Rapport d'information n° 401 \(2021-2022\) « Prévention des risques industriels : ne pas baisser la garde », droit de suite au rapport de la commission d'enquête sur l'accident de Lubrizol](#)
- [Dossier législatif du projet de loi n° 100 \(2022-2023\) relatif à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes](#)



Jean-François Longeot
Président
Sénateur du Doubs
(Union centriste)



Pascal Martin
Rapporteur pour avis
Sénateur de la Seine-Maritime
(Union centriste)

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

http://www.senat.fr/commission/dvpt_durable/index.html

Consulter le dossier législatif :

<https://www.senat.fr/dossier-legislatif/pilf2024.html>



¹ Loi n° 2023-491 du 22 juin 2023 relative à l'accélération des procédures liées à la construction de nouvelles installations nucléaires à proximité de sites nucléaires existants et au fonctionnement des installations existantes.

² Rapport d'information n° 629 (2022-2023), « Relance du nucléaire : adapter les moyens de l'IRSN ».